

**DELIBERATION N° 19/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 Avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DIOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF.

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI, M. FLORIN à Mme MAICHOUF.

Absents : M. DE SA TORRES, M. VELÉ.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2026**

Monsieur le Maire expose :

L'Etat, via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), apporte son soutien aux communes dans leurs projets d'investissement.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le quartier « Centre-Sud » à Limay fait l'objet d'actions fortes de désenclavement / requalification urbaine ainsi que d'un important volet de restructuration des équipements scolaires.

La première opération relative à cette restructuration est la construction du pôle éducatif des Hautes Meunières composé d'une école maternelle de 6 classes et d'une école élémentaire de 14 classes.

Suite à la consultation en conception-réalisation menée par la Ville afin de désigner le groupement lauréat pour la réalisation de cet équipement courant 2025-2026, le coût de l'opération a été stabilisé.

C'est pourquoi, il est souhaité un co-financement complémentaire afin de permettre à ce projet de pouvoir être réalisé.

Aussi, pour la réalisation de ce pôle éducatif, une subvention de 1 000 000€ est demandée au titre de la DSIL 2026.

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) inscrite à l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) créée en 2016, pour apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre le projet d'investissement détaillé ci-dessus ;

CONSIDERANT que le montant total de la subvention demandée au titre de la DSIL 2026 est de 1 000 000€ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ARTICLE 1 : APPROUVER le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour un montant de 1 000 000€, dans le cadre de la DSIL 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2026 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2026 et suivants.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.


Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 14 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2026

Date de transmission de l'acte : 13/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB-19-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260407-DELIB-19-2026-DE

Date de décision : 07/04/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions